

Parrainez un nouveau membre avant le 30 septembre 2026 Découvrez l'offre du TCC

Si un membre inscrit au TCC en 2025/2026 **PARRAINE une personne adulte** n'ayant pas été inscrite au TCC depuis la saison 2022 et que le FILLEUL s'inscrit à au moins une **des activités à l'année du TCC** pour la saison 2026/2027 (tennis, aquatiques ou fitness), **le PARRAIN bénéficiera d'une remise de 10% calculée sur la cotisation de l'activité nouvelle la plus élevée de son FILLEUL.**

Le filleul sera également récompensé et bénéficiera d'une invitation au tennis ou à la piscine du Chardon Bleu pour un membre de sa famille, un ami ou une relation.

Pour cela, il vous suffit, en même temps que la régularisation de votre cotisation 2026/2027, de compléter et de nous retourner **le bon de parrainage et de nous remettre votre RIB.** Vous recevrez le règlement de votre remise ultérieurement par virement.

Modalités :

- Le FILLEUL ne doit pas avoir été inscrit au TCC pendant une des quatre dernières années précédant l'année de son inscription 2026/2027
- L'inscription du FILLEUL doit avoir été faite **avant le 30 septembre 2026**
- Si le FILLEUL s'inscrit à plusieurs activités, la remise sera calculée sur l'activité dont le montant est le plus élevé
- Un PARRAIN peut cumuler cette remise avec les autres remises existantes au TCC, et, en profiter aussi pour chaque inscription de nouveaux membres quel que soit le nombre de ces derniers.

Spécificités pour les jeunes :

Si un membre « jeune » inscrit au TCC en 2025/2026 **PARRAINE un de ses copains ou copines** qui s'inscrit avec lui à l'École de tennis en 2026/2027, nous lui offrons ainsi qu'à ses parents un total de **5 invitations gratuites** pour leur faire découvrir la piscine du Chardon Bleu (1) et nous lui offrons sa licence Club FFT 2027 en cas de réinscription avant le 21 juin 2026.

(1) Invitations réservées aux jeunes de 6 ans et plus accompagnés d'un de ses parents le jour de leur venue à la piscine.